



BUREAU
SYNDICAL

Mardi 22 janvier 2019

à 17h30 à Jaujac

Sommaire

I. Echanges/Débats.....	3
A. Médiation professionnelle.....	3
II. Décisions.....	3
1. Programme d'actions :	3
a) Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides du site Natura 2000 de Saint Agrève	3
b) Equipement du site à traces de dinosaures d'Ucel	5
c) Dolce Via : Mobiliers d'interprétation.....	6
d) Maison du Parc, Plan pluriannuel d'investissement année 1	8
e) Décisions modificatives :	10
2. Fonctionnement :	13
a) Service unifié Leader	13
b) Détermination du prix du livre de Glénat pour vente par le Parc.	13
c) Création du poste à temps non complet d'informaticien à 0.2 ETP.....	13
d) Création du poste à temps non complet Chargé de mission Médiation – Production artistique à 0.7 ETP	14
e) Prévoyance, accord sur une consultation du CNFPT.....	14
III. Points divers et dates.....	15

Annexe : Présentation du PPI Plan pluriannuel d'investissement pour les travaux à la Maison du Parc

I. Echanges/Débats

A. Médiation professionnelle.

Présentation en séance par Agnès Audibert.

II. Décisions

1. Programme d'actions :

a) Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides du site Natura 2000 de Saint Agrève

Contexte :

Le Parc est animateur du site Natura 2000 des tourbières du plateau de St Agrève depuis décembre 2017. Dans le cadre des contrats de rivière, l'agence de l'eau et la Région peuvent financer des plans de gestion sur les zones humides, dont les tourbières de St Agrève font partie. Deux tourbières en particulier sont visées par cette action, la tourbière autour du lac de Devesset et la tourbière de Rochessac .

Objectifs :

Améliorer nos connaissances sur le fonctionnement des tourbières du plateau de St Agrève et identifier les éventuels problèmes. Définir le cas échéant les actions à mettre en œuvre pour restaurer leur fonctionnement et ainsi préserver la faune et la flore qu'elles abritent. Proposer éventuellement des actions de découverte des tourbières et d'accueil du public.

Descriptif :

L'étude envisagée consisterait donc à :

- étudier le fonctionnement hydrologique des tourbières (cartographie des écoulements, analyse des débits, pédologie ...)
- identification des éventuels problèmes (présence de drains, plantations exogènes...)
- propositions de solutions sous forme de fiches actions qu'il conviendra de partager et de faire valider par les acteurs locaux à travers l'organisation de réunions de concertation.

BUDGET

Maîtrise d'ouvrage Parc

Dépenses

Compte	Nom	Montant
	Etude plan de gestion tourbière du lac de Devesset	14 400.00
	Etude plan de gestion tourbière de Rochessac	14 400.00
Total (Réalisation de plans de gestion sur les zones humides du plateau de Saint-Agrève)		28 800.00

Recettes

Compte	Enveloppe	Nom	%	Montant
	Région Auvergne Rhône Alpes autre	Région (contrat de rivière)	50.00	14 400.00
	Agence de l'eau	Agence de l'eau	50.00	14 400.00
Total (Réalisation de plans de gestion sur les zones humides du plateau de Saint-Agrève)				28 800.00

La Présidente propose

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- D'APPROUVER le plan de financement présenté,- D'AUTORISER la Présidente à solliciter les subventions conformément au plan de financement présenté,- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération, |
|---|

b) Equipement du site à traces de dinosaures d'Ucel

Dans le cadre de la dynamique de valorisation des sites géologiques majeurs du territoire liés au label Geopark, le Parc des Monts d'Ardèche, accompagné par l'Université de Bourgogne-Franche Comté et par des experts locaux, a réalisé un inventaire des sites à traces de dinosaures de son territoire.

En croisant les critères esthétiques, d'accessibilité et de propriété foncière, c'est le site du Sartre à Ucel qui a été retenu pour son exceptionnel richesse paléontologique et sa facilité d'accès pour une ouverture au public en coopération avec la mairie et l'université de Bourgogne.

Le site, acquis par la mairie d'Ucel, est désormais prêt à être aménagé, les connaissances scientifiques étant désormais suffisantes.

Les objectifs de cette valorisation sont :

- de préserver les traces et le potentiel futur d'activité de recherche,
- d'offrir au grand public et au jeune public un lieu de découverte inédit,
- de renseigner les visiteurs sur l'intérêt de la recherche et la richesse géologique du territoire,
- de développer un nouvel élément de l'offre de découverte susceptible d'être saisi à court termes par les opérateurs touristiques

De manière opérationnelle, l'aménagement consistera en :

- la création d'un parking en contrebas du site,
- la création d'un escalier d'accès à la dalle de grès avec une signalétique routière et piétonne
- une plate-forme, avec garde-corps sécurisant la découverte et empêchant l'accès à la dalle,
- 7 tables d'interprétation avec de riches illustrations des moulages 3D des empreintes, une déclinaison jeune public et une traduction en anglais
- 5 bornes de visée pour accentuer la visibilité des empreintes.

Ces aménagements, complètement intégrés au site, sont pensés pour préserver son caractère naturel, ne pas perturber le voisinage, ne pas entraver les futures activités de recherche et protéger les empreintes.

La commune est propriétaire de la parcelle et le Parc est maître d'ouvrage de l'opération et propriétaire de l'ensemble des mobiliers. Ce partenariat fera l'objet d'une convention de partenariat.

BUDGET

Maîtrise d'ouvrage Parc investissement

DÉPENSES			RECETTES		Taux
	HT	TTC			
Illustrations et infographie	7950€	9540 €	Région AURA – Ligne Parc investissement	20 198€	56%
Equipement d'accès, plate-forme, signalétique sur site, table d'interprétation en 3D, éléments routiers et de parking...	18 434€	22 121€	Département 07	8 000€	22.2%
			Mairie d'Ucel	6000€	16.7%
			Communauté de communes Bassin d'Aubenas	1831€	5%
Pose des mobiliers (Equipement d'accès, plate-forme, signalétique sur site, table d'interprétation en 3D, éléments routiers et de parking)	9 645 €	11574 €			
TOTAL	36 029 € HT	43 145 € TTC	TOTAL	36 029 €	100 %

La Présidente propose

- **D'APPROUVER le plan de financement présenté,**
- **D'AUTORISER la Présidente à solliciter les subventions conformément au plan de financement présenté,**
- **D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,**

c)

c) **Dolce Via : Mobiliers d'interprétation**

Contexte :

La Dolce Via est un itinéraire qui emprunte les portions de l'ancien Chemin de Fer Départemental (CFD), permettant des activités de mobilité douce (vélo, pédestre

notamment) sur un itinéraire en voie partagée sur quelques secteurs. Les villes de Saint Agrève, Lamastre, Le Cheylard et La Voulte sur Rhône sont notamment concernées par son tracé.

Actuellement sa fréquentation par des vélos et des piétons est avérée, près de 30000 à 40000 passages sont ainsi enregistrés en 2015 sur le secteur des Ollières.

Une étude d'interprétation réalisée en 2015/2016 a permis de proposer un scénario de découverte des patrimoines et ingéniosités locales en lien avec la voie et sa construction.

Une déclinaison sous une forme ludique avec des mobiliers d'interprétation et d'observation des patrimoines et paysages a été proposée par les prestataires qui ont réalisé l'étude. Cette étude et ses conclusions, ont été validées par le comité d'itinéraire de la Dolce Via, composé de représentants des 3 intercommunalités traversées (ValEyrieux, CAPCA, CC Pays de Lamastre).

La suite de cette étude consiste donc en la mise en forme opérationnelle des propositions de l'étude.

Les 3 EPCI ont souhaité reprendre la main sur les contenus d'interprétation proposés et les ont retravaillés afin de les simplifier et de corrélés ceux-ci à de nouveaux emplacements plus adaptés. La partie texte et graphisme est ainsi remaniée par les techniciens des 3 EPCI, tandis que le PNR (associé aux différentes étapes d'avancement du projet) reste maître d'ouvrage de l'opération.

Objectifs :

- Enrichir l'attractivité de l'itinéraire par la constitution d'une offre découverte patrimoniale et culturelle à destination de tous les publics et des familles, et de certains publics en situation de handicap;
- Favoriser l'offre de mobilité douce de loisirs (vélo, marche à pied, équestre, véhicules à pédales) sur la voie;
- Participer à la construction de séjours en itinérance ou en étoile, notamment permettre une connexion en voie douce depuis la vallée du Rhône (connexion au train) à la Grande Traversée VTT et aux Monts d'Ardèche en général.

Descriptif :

Réalisation et implantation de 13 mobiliers d'interprétation, répartis sur les 90km de la Dolce Via.

- 6 mobiliers sont prévus sur CAPCA
- 6 mobiliers sont prévus sur Val'Eyrieux
- 3 mobiliers sont prévus sur le Pays de Lamastre

BUDGET

Maîtrise d'ouvrage Parc Investissement

Dépenses

Compte	Nom	Montant
	Mobiliers d'interprétation	25 000.00
Total (Mobiliers d'interprétation Dolce Via)		25 000.00

Recettes

Compte	Enveloppe	Nom	%	Montant
	Autofinancement Parc	Autofinancement PNRMA	30.00	7 500.00
Région	Région AURA convention de massif	Financement Station Vallée	30.00	7 500.00
Budget communautaire et fonds structurels	Europe FEDER	Financement FEDER	40.00	10 000.00
Total (Mobiliers d'interprétation Dolce Via)				25 000.00

La Présidente propose

- **D'APPROUVER le plan de financement présenté,**
- **D'AUTORISER la Présidente à solliciter les subventions conformément au plan de financement présenté,**
- **D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,**

d) Maison du Parc, Plan pluriannuel d'investissement année 1

La **Maison du Parc** implantée à Jaujac et inaugurée au printemps 2009, a été conçue pour être un lieu de médiation, de connaissance et de promotion du territoire.

Progressivement, la Maison du Parc conforte son rôle d'accueil institutionnel et renforce l'accueil du grand public pour différents événements (ouverture estivale, expositions, manifestations ponctuelles) et du jeune public avec des activités proposées par des partenaires éducatifs.

La **Maison du Gerboul à Thines** a pour objectifs :

- d'offrir un espace ouvert à la visite toute l'année
- de proposer une offre découverte de la vallée de la Thines et des environs
- de valoriser les productions locales (production agricole, artisanat, etc.)

La **Maison du Gerboul** à Thines a été entièrement réaménagée en 2005/2006. Elle est ouverte au public depuis l'été 2006. Elle accueille un public nombreux tout au long de l'année.

Ces deux équipements, ainsi que les œuvres et aménagement sur le territoire dont le Parcours artistique « Partage des eaux » nécessitent un entretien régulier et des investissements afin de faciliter la gestion des sites, de poursuivre l'accueil du public dans de bonnes conditions et de conforter leur attractivité.

Un programme pluriannuel d'investissement a été mis en place. Il est proposé de délibérer sur une Phase 1 de ce Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la Maison du Parc et la Maison du Gerboul (2019/2021) et les aménagements sur le territoire :

- Travaux d'entretien/aménagements espaces extérieurs
- Travaux d'aménagement espaces intérieurs
- Aménagements des espaces extérieurs (accessibilité notamment)

Le détail de la programmation est joint en annexe.

BUDGET

Dépenses

Compte	Montant
Total (C.f. Programmes d'investissement)	170 000 €

Recettes

Compte	Enveloppe	%	Montant
	Région AURA – Ligne Parc Investissement	100	170 000 €
Total			170 000 €

La Présidente propose

- **D'APPROUVER le plan de financement présenté,**
- **D'AUTORISER la Présidente à solliciter les subventions conformément au plan de financement présenté,**
- **D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,**

e) Décisions modificatives :

La décision budgétaire modificative concerne trois actions, validées en Comité syndical du 27 novembre dernier

- Deux actions soutenues par la DREAL.

- Observatoire des mutations du Territoire II (10 000 € DREAL)
- Bilan des stations prioritaires de plantes rares (Stratégie Flore année 2019) (6 000 € DREAL)

Les budgets pour ces actions évoluent. L'action concernant l'Observatoire des mutations du Territoire pourrait être réalisée avec un budget de 8 000 € au lieu de 10 000€ prévus initialement. La marge financière dégagée peut alors être affectée à l'action Bilan des stations prioritaires de plantes rares – Stratégie Flore - pour étoffer l'action et permettre d'approfondir les recherches (8000 € au lieu de 6 000€).

- **Une action Consult'action**

Contexte :

De nombreuses réflexions et initiatives ont été engagées à l'échelle nationale et locale sur la « revitalisation des centres-bourgs ». Il apparaît opportun d'en examiner les acquis, pour les valoriser, mais aussi pour les dépasser.

Les actions menées par un ensemble d'élus autour du « Manifeste commun pour la défense des Nouvelles ruralités » visent à la mise en valeur les atouts des territoires ruraux. Non pas dans une optique de « rattrapage » des phénomènes liés à la métropolisation, mais dans la confrontation avec d'autres modes de vie, souvent préexistants dans ces territoires qu'il convient de revisiter et de faire évoluer : pratiques alimentaires locales en lien avec les saisons, relations sociales de proximité autour du partage et de l'entraide, formes d'habitat intergénérationnel, etc.

Dans le domaine pédagogique, les ateliers de projet « hors les murs » conduits par des écoles d'architecture dans les Monts d'Ardèche avec des enseignants du réseau « Espace Rural et Projet Spatial » (ERPS) entre en résonance avec ces réflexions : une immersion dans les territoires permet aux ateliers de partager des savoirs avec les acteurs et les populations locales et d'apporter des réflexions innovantes sur la manière de vivre et habiter l'espace rural aujourd'hui.

En matière de recherche, les dernières rencontres scientifiques du réseau ERPS, ont favorisé les débats sur les transitions énergétique, économique, technique, écologique, sociale pour identifier des leviers de projet pour les territoires ruraux.

La charte du Parc a posé des principes d'urbanisme durable qui répondent à ces enjeux de développement et d'aménagement de l'espace.

Le développement de la recherche et la mise en place d'actions innovantes sont donc à privilégier.

Objectifs :

La Consult'action vise à proposer une démarche innovante à des territoires du Massif Central, en situation de déprise démographique et/ou économique. Elle est organisée par le réseau ERPS « Espace Rural Projet Spatial", le CAUE de l'Ardèche et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Initiée en Ardèche et s'intéressant aux communes de Saint-Victor, du Cheylard, de Sainte-Marguerite-Lafigère et de Saint-Cirgues-en-Montagne, la Consult'action veut sensibiliser à la diversité des contextes et des situations de territoires ruraux ardéchois à travers un dispositif de résidences de jeunes professionnels et de chercheurs venus de différents horizons disciplinaires.

En tant que dispositif, la résidence permet une imprégnation des lieux, des enjeux et des cultures d'habiter. Elle s'appuie sur la mobilisation des ressources locales, dans une perspective de transition écologique et de respect de la spécificité des territoires d'accueil.

L'enjeu est de produire collectivement une analyse critique des enjeux présents sur des communes rurales d'Ardèche et apporter des propositions d'aménagement créatives et innovantes.

La Consult'action veut ainsi contribuer à une expérimentation quant au devenir de communes rurales en questionnant la manière d'aborder aujourd'hui projet d'aménagement et de développement en mobilisant la contribution d'apports disciplinaires divers et des savoirs « experts » complémentaires (scientifique, professionnel, habitants...).

« Laboratoire » de nouvelles pratiques professionnelles, Consult'action veut ainsi être l'occasion de démontrer tout l'intérêt d'initier de nouvelles pratiques professionnelles dans l'espace rural.

Descriptif :

En partenariat avec le réseau Espace Rural Projet Spatial" et le CAUE de l'Ardèche, l'action permet de contribuer à la mise en œuvre technique et financière du projet Consult'action.

Une journée de clôture de Consul'action sera organisée, journée où les équipes auront l'occasion d'échanger entre elles avec les élus et habitants.

Les résultats de la Consult'action seront valorisés lors d'un colloque organisé en novembre 2019 au CERMOSEM.

Calendrier

Février - mai 2019 : résidences sur les quatre sites:

Février 2019 (semaine 6) : résidence 1 / Sites de Saint-Victor et du Cheylard

Février 2019 (semaine 7) : résidence 1 / Sites de Sainte-Marguerite-Lafigère et Saint-Cirgues-en-Montagne

Mai 2019 (semaine 20) : résidence 2 / Sites de Sainte-Marguerite-Lafigère et Saint-Cirgues-en-Montagne

Mai 2019 (semaine 21) : résidence 2 / Sites de Saint-Victor et du Cheylard

Juin 2019 : journée de clôture.

Automne 2019 : colloque Rencontres ERPS.

BUDGET

Dépenses

Compte	Nom	Montant
	Frais organisation consult'action	7 000.00
Total (Consult'action)		7 000.00

Recettes

Compte	Enveloppe	Nom	%	Montant
7472 - Région	Région Auvergne Rhône Alpes DATM Fonctionnement	Région Auvergne Rhône Alpes	100.00	7 000.00
Total (Consult'action)				7 000.00

La Présidente propose

- **D'APPROUVER** la modification des plans de financement présentés,
- **D'AUTORISER** la Présidente à solliciter les subventions conformément aux plans de financement présentés,
- **D'AUTORISER** la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,

2. Fonctionnement :

a) Service unifié Leader

Présentation en séance

b) Détermination du prix du livre de Glénat pour vente par le Parc.

Afin de structurer une offre de découverte des thèmes phares du Parc des Monts d'Ardèche : géologie, art contemporain, paysages châtaigne, pierre sèche, biodiversité..., le Parc a passé un partenariat d'édition avec les éditions Glénat pour éditer un guide de balades et randonnées très axé « familles » avec un contenu intégralement maîtrisé par le Parc.

Dans le cadre de ce partenariat le Parc est auteur du livre et touche donc les droits pour chaque livre vendu en direct par Glénat qui a pour mission de commercialiser le livre sur l'ensemble du territoire français. Le Parc a également obtenu 250 livres pour diffusion auprès des élus et partenaires.

Le Parc des Monts d'Ardèche achète en plus à son éditeur un volume annuel d'ouvrage qui est revendus par ses canaux de commercialisation classique : vente à la maison du Parc, boutique en ligne, réseau de revente.

La Présidente propose :

- **D'APPROUVER** la vente du livre « *Balades et Randonnées, Monts d'Ardèche* » par le Parc des Monts d'Ardèche,
- **D'APPROUVER** le prix de vente au public à 15€,
- **D'APPROUVER** le prix de vente « revendeur » à 10,50€ plus les frais de port,

c) Création du poste à temps non complet d'informaticien à 0.2 ETP

La gestion du parc informatique, téléphonie et copieurs est actuellement assurée dans le cadre d'un contrat par une prestation des Inforoutes. Afin de construire un véritable suivi, de le fiabiliser et de permettre son déploiement, la gestion de ces missions par un agent en interne est préconisée.

En concertation avec la Communauté de commune du Bassin d'Aubenas, des démarches ont été engagées pour proposer une offre de poste consolidée à 0.9 ETP (0.2ETP Parc, 0.7 ETP CDCBA).

La Présidente propose

- DE CREER, un poste de technicien territorial à temps non complet de 20% intitulé « Technicien Informatique »,
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**d) Création du poste à temps non complet Chargé de mission
Médiation – Production artistique à 0.7 ETP**

Le travail engagé, autour du parcours artistique « Partage des eaux », auprès des publics, les « passeurs », les partenaires artistiques avec les Echappées, ou le jeune public avec les résidences d'artistes en milieu scolaire contribuent à faire connaître et valoriser notre territoire et nos paysages.

Afin de poursuivre les actions engagées et de développer le projet « Nuages », il est proposé de créer un poste à temps non complet (0.7ETP) de médiation- communication autour du parcours artistique « Partage des eaux ».

La Présidente propose

- De SUPPRIMER le poste d'attaché territorial à temps complet « Production artistique »
- DE CREER, un poste d'attaché territorial à temps non complet de 70% intitulé « Médiation – production artistique»,
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

e) Prévoyance, accord sur une consultation du CNFPT

L'article 25 de la loi du 26 Janvier 1984 prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort et qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents,

Le centre de gestion de l'Ardèche, depuis plusieurs années, s'est engagé aux côtés des collectivités en matière de Prévoyance permettant ainsi, grâce à la convention de participation conclue en 2013, à 194 collectivités et près de 2300 agents, de bénéficier d'une couverture complète et performante.

Conformément à l'article 19 du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, la convention de participation en cours arrivera à son terme le 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration du CDG 07 a décidé, par délibération en date du 24 octobre 2018, de lancer une nouvelle mise en concurrence **courant 2019 pour un effet au 1er janvier 2020**, afin de sélectionner un nouvel opérateur.

Le Centre de gestion nous propose, dans le cadre du déploiement d'une nouvelle convention de participation au titre du risque Prévoyance – Garantie maintien de salaire à compter du 01^{er} janvier 2020, la possibilité de lui donner mandat par voie de délibération pour participer à la consultation dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents.

Cette consultation est réalisée à titre non onéreux et n'engage en aucun cas le Parc à adhérer à la future convention de participation si l'opérateur retenu venait à ne pas correspondre aux attentes en termes de garanties ou de tarifications.

La Présidente propose :

-DE DONNER mandat au CDG07 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation en assurance complémentaire prévoyance, étant entendu que l'adhésion de l'employeur reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG07,

-DE PRENDRE ACTE que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le CDG07 pour lui permettre de décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

III. Points divers et dates

Prochaine instance du syndicat mixte du Parc :

- Comité syndical le 19 mars 2019 à Jaujac à la Maison du Parc

Agenda :

- Restitution de l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER Ardèche³ :

Jeudi 24 janvier à 18h à Privas
(Espace Entreprises de la CCI - 140, chemin de Saint-Clair)

- Urba session 14 février 9h-17h15 au Cermosem « De l'énergie dans l'urbanisme »